RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
COMMUN A L'ENSEMBLE DES LOTS

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Acquisition de conteneurs à déchets ménagers sur les 21 communes de Bordeaux Métropole

Date et heure limites de réception des offres :
~~**Vendredi 27 novembre 2026 à 12:00 :00**~~

REPORT DE DELAIS AU
Vendredi 11 décembre 2026 à 12 : 00 : 00

Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 BORDEAUX

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Acquisition de conteneurs à déchets ménagers sur les 21 communes de Bordeaux Métropole
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....4
1.1 - Objet....4
1.2 - Mode de passation....4
1.3 - Type et forme de contrat....4
1.4 - Décomposition de la consultation....4
1.5 - Nomenclature....4
2 - Conditions de la consultation....5
2.1 - Délai de validité des offres....5
2.2 - Forme juridique du groupement....5
2.3 - Variantes....5
2.4 - Développement durable....5
3 - Conditions relatives au contrat....5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution....5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement....5
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité....5
4 – Contenu du dossier de consultation....6
5 - Présentation des candidatures et des offres....6
5.1 - Documents à produire....6
5.1.1 - Protection des données à caractères personnel....8
5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes....9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....10
6.1 - Transmission électronique....10
6.2 - Transmission sous support papier....12
7 - Examen des candidatures et des offres....12
7.1 - Sélection des candidatures....12
7.2 - Attribution des accords-cadres....12
7.3 - Suite à donner à la consultation....14
8 - Renseignements complémentaires....14
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Acquisition de conteneurs à déchets ménagers sur les 21 communes de Bordeaux Métropole

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Acquisition de bacs à déchets ménagers et ses pièces détachées, volume supérieur et égal à 80 litres
02	Acquisition de bacs à déchets ménagers et ses pièces détachées, volume inférieur et égal à 60 litres

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
34928480-6	Conteneurs et poubelles de déchets
44613800-8	Conteneurs à déchets

Lot(s)	Code principal	Description
01	34928480-6	Conteneurs et poubelles de déchets
01	44613800-8	Conteneurs à déchets
02	34928480-6	Conteneurs et poubelles de déchets
02	44613800-8	Conteneurs à déchets

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire accord-cadre même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché. En application de l'article R2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la phase candidature et la phase offre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC), commun à l'ensemble des lots
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes du lot n°1
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes du lot n°2
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), commun à l'ensemble des lots
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, commun à l'ensemble des lots
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) du lot n°1
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) du lot n°2
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) du lot n°1
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) du lot n°2

Dans le cas de la présence d'annexes techniques, graphiques jointes au DCE, celles-ci ne seront pas transmises au titulaire lors de la notification.
Les annexes téléchargées par les opérateurs économiques, en cours de consultation, sont donc à conserver par l'attributaire jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.
Tous les documents devront être remis sur le profil acheteur :Bordeaux Métropole - marchés publics. Aucun contenu externe ne sera accepté sous peine d'une non prise en compte lors de l'analyse de ces éléments, voire de l'irrégularité de l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun cas d'exclusion des procédures de marchés publics Option 1 : choix du DUME (recommandé) : DUME complété (format XML et PDF) Option 2 : choix formulaires DC1 et DC2 (cf. www.economie.gouv.fr) -DC1 et DC2 complétés	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit : • le document unique de marché européen (DUME) – procédure recommandée • les formulaires DC1 – lettre de candidature et DC2 - déclaration du candidat, disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr Pour faciliter la présentation de la candidature sous format DUME et l'utilisation du formulaire mis en ligne sur son profil d'acheteur, AWS met à disposition des candidats un document accessible à l'adresse : AWSolutions-Entreprises-Service-DUME.pdf (marches-publics.info).La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Chacun des certificats précités pourra donc faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur Etat d'origine.Bordeaux Métropole s'est engagée dans un processus de labellisation dans le domaine de l'égalité, de la diversité et de la lutte contre toute forme de discrimination. Cette démarche vise la mise en œuvre d'une conduite exemplaire dans son organisation interne, à travers la sensibilisation, la mobilisation de référents, la formation des agents ainsi que le respect de la règlementation et le mise en place de dispositifs incluant tous les salariés et facilitant leurs accès de manière juste et égalitaire.

A travers la commande publique Bordeaux Métropole souhaite impliquer les opérateurs économiques afin de connaitre les pratiques mises en œuvre dans leurs propres structures pour la promotion de l'égalité, de la diversité et de la lutte contre les discriminations et en imposant certaines obligations, selon les contrats. En ce sens, vous trouverez un questionnaire d'enquête (temps de réponse évalué à environ 10 min), sous cet URL : https://forms.office.com/r/FhFTaP0Wn5, à renseigner afin de nous faire part de votre politique en la matière et des outils déployés ainsi que de leur efficacité. Ce questionnaire d'enquête est anonyme et n'est pas un critère de jugement de votre candidature ou votre offre. Il sert à l'évaluation de la maturité du secteur économique sur cette thématique. Le but pour nous, à travers un partenariat et un échange de pratiques, est d'élargir la mise en œuvre de dispositions socialement responsables.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet

opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre pour l'ensemble des lots :

Libellés	Signature
Fiche(s) synthétique(s) de maintenance curative (pour tous les produits demandés au CCTP), de chacun des lots,	Non
Nuancier des coloris disponibles pour chacun des lots (cf. article 5.2 du RC)	Non
Certificat de conformité ou certification à une marque daté de moins d'un an (fabrication) pour les lots 1 et 2	Non
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes lot n°1	Non
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes lot n°2	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) lot n°1	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) lot n°2	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) lot n°1	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) lot n°2	Non
Le catalogue des prix (pièces détachées comprises + les vues éclatées) du fournisseur du lot n°1	Non
Le catalogue des prix (pièces détachées comprises + les vues éclatées) du fournisseur du lot n°2	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, plan du mémoire respectant strictement l'ordre des sous-critères techniques et environnementaux, pour chacun des lots	Non
Les candidats devront fournir les échantillons suivants, à raison d'un exemplaire de chaque volume demandé : **Lot n°1 - Bacs pour ordures ménagères :** • un bac roulant de 120 litres ; • un bac roulant de 770 litres équipé de roues de diamètre 200 mm. **Lot n°2 - Bacs de proximité :** • un bac de 50 litres. **Bacs destinés à la collecte des déchets recyclables :** • • un bac roulant de 770 litres équipé de deux sur-couvercles renforcés particulièrement rigides, de dimensions 190 x 290 mm. **Chaque échantillon devra être livré assemblé, empilé les uns dans les autres et devra être strictement conforme aux caractéristiques techniques proposées dans l'offre du candidat et correspondre aux modèles qui seront susceptibles d'être fournis durant l'exécution du marché.**	Non

5.1.1 - Protection des données à caractères personnel

Les informations ici recueillies font l'objet d'un traitement informatique par Bordeaux Métropole pour les finalités suivantes : enregistrement des offres pour instruire la procédure de passation du contrat (analyse des candidatures et des offres, classement des offres, attribution et rejets des offres, notification du contrat et exécution du contrat).
Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont Bordeaux Métropole est investie.
Le ou les destinataire(s) des données sont des personnes habilitées par Bordeaux Métropole à raison de leurs attributions ou de leur droit à connaître de ces données pour l'exercice de leurs missions. Les données

collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne sont en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.
Ces informations et données seront conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de la finalité du traitement, après quoi elles seront archivées jusqu'à expiration des exigences légales, soit 5 ans pour les offres non retenues et 10 ans pour les offres retenues à compter de la date de fin d'exécution du contrat.
Conformément au Règlement (UE) 2016/679 dénommé « Règlement Européen sur la Protection des Données » et à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les candidats disposent pour les traitements les concernant, de droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition, à l'effacement ou à la limitation ; ainsi que d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, et du droit à communiquer des instructions sur le sort de ces données en cas de décès.
Les candidats peuvent exercer ces droits en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse mail suivante : contact.cnil@bordeaux-metropole.fr ou par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Bordeaux Métropole, Direction des Affaires Juridiques, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.
Pour en savoir plus, ils peuvent également consulter leurs droits sur le site de la CNIL.

5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin de permettre une analyse technique approfondie des offres, les candidats devront fournir les échantillons, maquettes ou prototypes mentionnés ci-après. Ceux-ci devront impérativement être réceptionnés avant la date et l'heure limites de remise des offres. Les candidats veilleront à prendre en compte les délais d'acheminement nécessaires afin de respecter cette échéance.

Les échantillons devront être livrés sur le site suivant :

Bègles Tartifume
3 rue Gustave Eiffel
33130 Bègles

Personne à contacter :
Florian Chenit – téléphone : 0764746773
Jean Loup Skobel – téléphone : 0661570644

Les échantillons devront être présentés dans les mêmes conditions que celles prévues pour l'exécution du marché, à savoir des bacs assemblés, accompagnés de l'ensemble des pièces annexes.

Les échantillons fournis dans le cadre de la consultation ne feront l'objet d'aucune indemnisation. Ils seront conservés pendant la durée nécessaire à l'analyse des offres et pourront être restitués aux candidats à l'issue de la procédure.

La récupération des échantillons s'effectuera exclusivement aux frais des candidats. À cette fin, les candidats devront prendre rendez-vous avec le **service Pré-collecte du Pôle Prévention et Gestion des Déchets** afin d'organiser leur enlèvement.

À défaut de récupération des échantillons dans un délai de **six (6) mois** à compter de l'envoi du courrier de non retenu ou de la déclaration sans suite de la procédure, ceux-ci deviendront de plein droit la propriété de Bordeaux Métropole, sans qu'aucune indemnité ou compensation ne puisse être réclamée par le candidat.

Bacs ordures ménagères (**Un de chaque volume)**

Lot n°1 : les échantillons suivants :

- 120 L,

- 360 L en 2 roues
- 770 L roues 200mm

Lot n°2 : échantillon suivant :

50 L

Bacs recyclables (**un de chaque volume**) :

- 770 L équipé de 2 sur couvercles super rigide 190X290mm,

Aucune prime ne sera versée. Les échantillons devront être remis dans les conditions de l'article 5.2 et une offre qui ne comporterait pas l'ensemble des échantillons sera irrégulière et écartée.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

- par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

BORDEAUX METROPOLE
Direction de l'achat et de la commande publique
Tour 2000
Rue Henri Labit
5ème étage – porte 503 (de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00)
33045 BORDEAUX CEDEX

- ou par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

BORDEAUX METROPOLE
Direction de l'achat et de la commande publique
Esplanade Charles de Gaulle
33045 BORDEAUX CEDEX
La transmission de la copie de sauvegarde par voie dématérialisée n'est pas autorisée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis devront respecter les conditions générales d'utilisation que vous retrouverez sur Conditions générales d'utilisation - AWSolutions.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur devra respecter les conditions générales d'utilisation que vous retrouverez sur Conditions générales d'utilisation - AWSolutions.

La taille maximale des fichiers à importer est de **3 Go par fichier** et de **5 Go pour la taille totale du pli** conformément aux conditions générales d'accès et d'utilisation de la plateforme https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr disponible sur Conditions générales d'utilisation - WSolutions.

La signature de l'acte d'engagement au stade de la remise des offres est préconisée. Elle ne sera exigée que pour l'attributaire du marché, celle-ci pourra prendre la forme d'une signature électronique ou de la copie scannée de l'acte d'engagement signé manuellement.

Dans le cas d'une signature électronique, elle devra être individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié ou une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.
Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

> ⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations (évalué sur le DQE complété par le candidat) du lot	**50.0 points**
2-Valeur technique - évalué au regard des sous-critères suivants	**40.0 points**
2.1-Présentation des caractéristiques techniques des produits : ○ *Gamme et dimensions des produits proposés (6 points) ;* ○ *Matériaux de fabrication et éléments de protection (5 points) ;* ○ *Systèmes d'ouverture et fermeture des différents dispositifs (armature arrêtoirs, porte et trappes d'abri-bacs) (5 points) ;* ○ *Equipements supplémentaires (pédales-freins, couvercles spécifiques (opercules), contrôle d'accès, , …) (4 points) ;* ○ *Possibilités et surface d'affichage (3 points)*	*23.0 pts*
2.2-Présentation de l'organisation administrative et logistique mise en place pour la prestation ○ *: délai de livraison (7 points) ;* ○ *Modalités de livraison (organisation et transmission des bons de livraison) (5 points)*	*12.0 pts*
2.3-Présentation du service après-vente : ○ *Durée de la garantie (3 points) ;* ○ *Modalité d'application de la garantie (2 points);*	*5.0 pts*
3-Performances en matière de protection de l'environnement	**10.0 pts**
3.1-Réparabilité des produits : ○ *Facilité de montage et démontage des pièces pour réparation (3 points) ;* ○ *Qualité des fiches de maintenance curative complètes (3 points)*	*6.0 pts*

3.2-Présentation d'une démarche environnementale au sein de l'usine de fabrication et des moyens de transport : o *Présentation des filières de valorisation et de recyclage des éléments constitutifs des produits fabriqués (2 points) ;* o *actions liées au transport et indicateurs de résultats (2 points).*	*4.0 pts*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

CRITÈRE PRIX DES PRESTATIONS (Pour l'ensemble des lots) :

L'offre financière est jugée par rapport aux montants remis par le candidat dans le détail des quantités estimatives.
L'offre la plus basse obtient la note de 10.
Soit Mbasse le montant de l'offre la plus basse (moins disante).
Soit Mn le montant de l'offre à noter.
Note sur 10 de l'offre à noter = 19 - (9 x Mn / Mbasse).

Si un candidat obtient une note négative, il se voit attribuer la note minimale de 0

Un rapport de 1 à 2 est donc toléré.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Critère prix de 50 points : note pondérée = note sur 10 x 5

Critère : Délai de livraison (7 points) (Pour l'ensemble des lots)

Appréciation du délai de livraison des bacs à compter de la réception du bon de commande.

Le délai de livraison est apprécié au regard du délai ferme proposé par le candidat pour la livraison des fournitures, à compter de la réception du bon de commande. Dans l'hypothèse où le candidat mentionnerait plusieurs délais de livraison dans son offre, quel qu'en soit le motif, l'acheteur retiendra pour l'analyse du critère « Délai de livraison » le délai le plus long proposé, qui fera seul foi pour l'attribution de la note.

Le délai proposé ne devra pas excéder le délai maximal fixé au CCTP, soit **huit (8) semaines** à compter de la réception du bon de commande.

La notation sera effectuée selon le barème suivant :

- Délai inférieur ou égal à 3 semaines : **7 points**
- Délai de 4 semaines : **6 points**
- Délai de 5 semaines : **5 points**
- Délai de 6 semaines : **4 points**
- Délai de 7 semaines : **2 points**
- Délai de 8 semaines : **1 point**
- Délai supérieur à 8 semaines : **0 point**

Le candidat devra indiquer dans son mémoire technique le délai de livraison qu'il s'engage à respecter pendant toute la durée du marché.

Sous-critère : Durée de la garantie (3 points)

La durée de garantie est appréciée au regard de la durée de garantie proposée par le candidat pour l'ensemble des fournitures objet du marché.

La durée minimale de garantie exigée est de **deux (2) ans** conformément au CCTP. Toute proposition inférieure à cette durée sera réputée non conforme.

La notation sera effectuée selon le barème suivant :

- Garantie de 2 ans : **0 .50 points**
- Garantie de 3 ans : **1 point**
- Garantie de 4 ans : **1.50 points**
- Garantie de 5 ans : **2.50 points**
- Garantie de 6 ans ou plus : **3 points**

Le candidat précisera dans son mémoire technique la durée de garantie qu'il s'engage à assurer ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette garantie

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les documents listés ci-dessous :

- La délégation de pouvoir de la personne habilitée à engager la société.
- En cas de groupement, le mandataire devra fournir un document d'habilitation par les autres membres en précisant les conditions de cette habilitation.
- Les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr

Aucune question posée via un autre support ne sera prise en compte par l'acheteur.

Un seul envoi regroupant l'ensemble des questions est à privilégier.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif de Bordeaux
9 Rue Tastet
CS 21490
33063 BORDEAUX

Tél : +33 556993800
Télécopie : +33 556243903
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://bordeaux.tribunal-administratif.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal administratif de Bordeaux
9 Rue Tastet
CS 21490
33063 BORDEAUX

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
CCIRA de Bordeaux
Cité Administrative
2 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX
Tél : 0555122047
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr